

CIRCENSIA 2. DE TOUTES LES COULEURS

Jean-Paul THUILLIER*

Résumé. – Quatre points concernant les jeux du cirque dans la Rome antique sont envisagés dans cet article. Une nouvelle hypothèse est proposée qui tente d'expliquer un passage très controversé dans le palmarès du célèbre cocher Dioclès (*CIL* VI 10048). Le statut de certains *ministri* du cirque, affiliés ou non aux factions, est étudié en passant en revue quelques grandes mosaïques (Lyon, Piazza Armerina, Barcelone, Silin). L'origine de l'adjectif *venetus*, rare mais utilisé pour désigner la faction bleue, est mise en rapport avec une *gens* d'Étrurie. On examine enfin un curieux passage de Cassius Dion (75, 4, 2-6) dont la traduction et l'interprétation posent quelques problèmes intéressants.

Abstract. – Four questions about the chariot races of the Roman games are discussed in this article. First, a new hypothesis is presented to explain a puzzling phrase in the inscription *CIL* VI 10048 (the sporting career of the *agitor* Diocles). We also study the status of the *ministri* who had to ensure the regularity of the chariot races in the Roman *circus* whether they were affiliated or not to the factions. For that purpose, a few important mosaics were perused. The seldom-used adjective *venetus* sometimes employed to designate the blue faction could also be related to an Etruscan *gens*. The last issue concerns the translation and possible meaning of an adverb used by Cassius Dio (75, 4, 2-6) in his description of chariot races at the end of the 2nd century CE.

Mots-clés. – *Agitatores*, Cassius Dion, *carceres*, *circus*, couleurs, Dioclès, *diversium*, Étrusques, factions, fanions, *ludi*, *ministri*, mosaïques, Pline le Jeune, *venetus*.

* ENS Paris, UMR 8546 ; jean-paul.thuillier@ens.fr

« Les jeux du cirque, si célèbres parmi les Romains, dit l'abbé Brotier, ne mériteraient pas nos recherches s'ils n'avaient été que des jeux... »

F. Artaud, *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque, suivie de la description des mosaïques de Lyon et du midi de la France*, Lyon 1835, p. 39.

En dépit de cette opinion, dont il faut bien dire qu'elle est encore partagée aujourd'hui par de très nombreux antiquisants, nous voudrions nous pencher ici sur quelques points précis concernant les jeux du cirque et en particulier les courses de chars : contrairement à ce que pensent par exemple les tenants du tout-religieux, qui n'étudient le *Circus Maximus* qu'à travers sa composante religieuse officielle (*pompa, pulvinar*, chapelles, autels et statues de divinités...), c'est bien le spectacle proprement sportif, véritable passion planétaire, qui a suscité un engouement fantastique dans toutes les classes de la société romaine, pendant des siècles et dans la plupart des régions de l'Empire¹. Pour cette raison, il mérite donc qu'on lui consacre aussi un peu d'attention.

1. – « A PUZZLING PHRASE » : LE PALMARÈS D'UNE STAR DES ROUGES²

L'inscription *ILS* 5287 (= *CIL* VI 10048) nous livre l'extraordinaire palmarès du cocher C. Appuleius Dioclès, et c'est un document de premier plan pour saisir toute la diversité et la complexité des jeux du cirque à Rome à l'époque d'Hadrien. La plupart des indications données dans ce texte ne posent guère de problèmes de compréhension ou d'interprétation, et l'on peut se reporter à la belle traduction qu'en a proposée R. Sablayrolles dans un article récent³ : ce dernier a aussi retracé l'histoire de cette inscription malheureusement perdue aujourd'hui. Or, dans ce « fabuleux destin » de l'*agitor* Dioclès aux 1462 victoires, il est une précision qui a toujours intrigué les commentateurs et les a même plongés dans l'embarras : au début de sa carrière, quand il n'était encore qu'un simple *auriga*, notre cocher lusitanien aurait remporté aux guides d'un bige une victoire *ad albatum* et deux victoires *ad prasinum*⁴. Plus tard, aux commandes d'un quadrigé, il en aurait remporté 91 *ad albatum* et 10 *ad venetum*. Que fallait-il entendre par là⁵ ?

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des solutions proposées à l'époque moderne puisque je l'ai déjà rappelé il y a peu, en mettant l'accent pour ma part sur l'importance et l'ancienneté des alliances entre factions, ce qui permet de comprendre pourquoi les Verts ne sont pas

1. Nous nous permettons de renvoyer sur ce point à notre article « Les jeux du cirque romain. Des origines sacrées au sport-business » à paraître dans TH. HUFSCMID éd., *Théâtres et sanctuaires*, 2015.

2. A. CAMERON, *Circus Factions. Blues and Greens at Rome and Byzantium*, Oxford 1965, p. 63.

3. R. SABLAYROLLES, « Un "pro" chez les Rouges : le fabuleux destin du cocher Dioclès » dans A. BOUET éd., *D'Orient et d'Occident. Mélanges offerts à Pierre Aupert*, Bordeaux 2008, p. 295-304 (traduction p. 303-304).

4. Sur la distinction entre les mots *auriga* et *agitor*, J.-P. THUILLIER, « *Auriga/Agitor* : de simples synonymes ? », *RPh* 61, 1987, p. 233-237.

5. Le passage de l'inscription qui nous intéresse se trouve aux lignes 9 et 10 : *ad venetum vicit X, ad albatum vicit LXXXI... Praeterea bigas M (= mille sestertium) vicit III, ad albatu(m) I, ad prasinu(m) II*.

mentionnés dans les courses de quadriges par exemple⁶ : s'il n'y a pas de victoire *ad prasinum* dans ce palmarès, ce dont s'étonnent la plupart des commentateurs, c'est simplement parce que les factions rouge et verte étaient déjà associées quand Dioclès était *primus agitator factionis russatae*. Ce point se vérifie parfaitement si l'on retient l'interprétation proposée par R. Sablayrolles⁷ : en cas de défi entre deux cochers, qu'il faudrait retrouver selon lui derrière le *ad* latin (= *adversus*), un tel défi n'aurait eu aucun sens en effet entre les cochers de deux factions amies. Cette suggestion de R. Sablayrolles est très séduisante, mais on pourrait lui faire une objection qui tient à la langue latine : les expressions *ad albatum* ou *ad venetum* ne permettent guère d'envisager que Dioclès l'ait emporté en courant contre **le** (ou **un**) cocher blanc ou bleu⁸. Il faut sous-entendre le mot *gregem*, ce qui ne posait aucun problème pour des Romains habitués à lire ce type de palmarès, et dans ces conditions l'idée d'un défi individuel entre deux personnes, entre deux vedettes, n'est pas rendue avec une grande netteté, mais il est vrai que ces cochers représentaient bien leur faction⁹.

A. Cameron ne donnait pas le même sens à la préposition *ad*, et pensait qu'il correspondait plutôt à un « pour » en français. Il voyait là des alliances exceptionnelles entre factions qui justifiaient cette notation particulière : «What better explanation offers than the sort of race we know to have been common in later times : the four colours racing as two pairs ?... it would be appropriate to list them separately »¹⁰. Je crois pour ma part que les alliances étaient systématiques dès cette époque, et que, dans cette hypothèse aussi, les Verts seraient omis parce que Dioclès avait passé l'essentiel de sa carrière de vedette chez les Rouges alors que l'alliance Verts-Rouges était la règle. À partir de l'année 132, date de son transfert chez les Rouges, toutes ses victoires étant aussi « pour » les Verts, il devenait inutile de le signaler. En revanche, gagner pour les Blancs et les Bleus appartenait sans doute à une phase antérieure de sa carrière et il aurait tenu à le signaler pour bien montrer l'étendue et la diversité de son palmarès. Mais je dois reconnaître que mon interprétation a tendance à banaliser la situation et donc à amoindrir le sens de ces victoires : or, si Dioclès a tenu à signaler cette centaine de courses, c'est sûrement parce qu'elles étaient exceptionnelles, comme A. Cameron et R. Sablayrolles le rappellent.

6. J.-P. THULLIER, « L'organisation des *ludi circenses* : les quatre factions (République, Haut-Empire) » dans K. COLEMAN, J. NELIS-CLÉMENT éd., *L'organisation des spectacles dans le monde romain*, Vandoeuves-Genève 2012, p. 196-203.

7. *Art. cit.*, p. 296 (mais celui-ci s'étonne à tort de « l'absence de défi lancé aux Verts quand Dioclès était le *primus agitator* de la *factio russata* »).

8. *Ibid.*, p. 303 : « Face au cocher bleu, il remporta 10 victoires, face au blanc 91 victoires... En outre il remporta 3 courses de biges à 1000 sesterces, une face au cocher blanc, deux face au cocher vert. »

9. Le mot *grex* est régulièrement employé pour désigner la faction du cirque, comme on le voit sur une stèle trouvée dans la nécropole du Vatican et publiée par P. CASTREN, M. STEINBY et V. VÄÄNÄNEN, *Le iscrizioni della necropoli dell'autoparco vaticano*, Rome 1973, n°81, p. 69 : Theseus est *agitator gregis prasini* – et d'ailleurs la lettre F qui précède le mot *gregis* semble indiquer qu'on avait pensé à écrire d'abord *factionis*.

10. A. CAMERON, *op. cit.*, p. 64.

Quelle était donc la « spécificité » de ces courses ? Je voudrais introduire ici une nouvelle hypothèse qui permettrait peut-être de rendre compte de cette précision inattendue d'une manière plus satisfaisante. Comme A. Cameron l'a remarqué, certaines pratiques des courses de chars byzantines existaient déjà plus ou moins à Rome au Haut-Empire. Or, à Byzance, on procédait parfois au *diversium*, c'est-à-dire à une permutation des chevaux et des chars, « le factionnaire Bleu courant sous la couleur Verte, et réciproquement »¹¹. La victoire d'un cocher qui n'était plus aux guides de son attelage habituel mais qui l'emportait quand même en pilotant un quadriges étranger apparaissait encore plus brillante et faisait ressortir toutes les qualités sportives du vainqueur : on ne pouvait plus penser alors que la victoire était due par exemple à la seule rapidité des chevaux. Les épigrammes de cochers de l'*Anthologie grecque* ont repris ce motif avec enthousiasme, et le célèbre Porphyre ne manque pas d'être loué sur ce point¹². Même si le cérémonial de l'hippodrome de Constantinople est un peu compliqué – on n'est pas à Byzance pour rien – c'est bien en général la faction, la couleur du char et des chevaux qui était considérée en définitive comme victorieuse. Et c'est ainsi que notre grand *agitator* rouge aurait pu l'emporter « pour les Blancs » ou « pour les Bleus » après s'être vu attribuer le char de ces factions « ennemies » à la suite d'un *diversium*¹³.

Force est de reconnaître que nous n'avons aucune source explicite à ce sujet pour la période du Haut-Empire – mais précisément un palmarès comme celui de Dioclès est pour nous une source d'informations essentielle, unique, « susceptible de contenir des informations invérifiables par ailleurs »¹⁴. On peut donc imaginer que cette pratique du *diversium*, cette interversion des cochers et des chars ait déjà pu exister à Rome au II^e siècle de notre ère : comme à Constantinople, seules de grandes vedettes devaient être concernées, et cela devait donc surtout se faire avec des quadriges, d'où le très faible nombre de victoires en *ad* (trois en tout) mentionnées pour les courses de biges. On comprendrait alors que Dioclès (ou le commanditaire de l'inscription) ait tenu à mettre l'accent dans son palmarès sur ces victoires très particulières, qui, comme il advint plus tard à Porphyre, faisaient ressortir ses éminentes qualités de cocher. Et c'est même pourquoi il aurait tenu à faire figurer dans cette inscription ces trois victoires en bige *ad albatum*, *ad prasinum*, alors que toutes ses autres victoires,

11. G. DAGRON, « L'organisation et le déroulement des courses d'après le *Livre des Cérémonies* », *Travaux et Mémoires* (Collège de France, centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance) 13, 2000, p. 164-165. *Id.*, *L'hippodrome de Constantinople. Jeux, peuple et politique*, Paris 2011, p. 85, 133, 205 et ill. 4b (Base « ancienne » d'une statue du cocher Porphyrios). *De ceremoniis*, I, 78 (69), Bonn, p. 336.

12. A. CAMERON, *Porphyrius the Charioteer*, Oxford 1973, p. 31-43, 133-134, 208 sq. ; *Anthologie grecque*, 2^e Partie, *Anthologie de Planude*, t.13, éd. CUF par R. AUBRETON et F. BUFFIÈRE, Paris 1980, p. 207, 209, 210 (et notes p. 311-317).

13. R. Sablayrolles cite une traduction de A. GARCIA Y BELLIDO, « El Español Diocles, « as » de los circos romanos », *Arbor* 119, 1955, p. 252-262, qui se rapprocherait de notre hypothèse, même si cet auteur s'est évidemment trompé en supposant que Dioclès a pu appartenir à la faction bleue : « il vainquit 10 fois avec les Bleus et 91 fois avec les Blancs », (expression ambiguë, selon ce même R. SABLAYROLLES, *art.cit.*, p. 297) (*non vidi*).

14. R. SABLAYROLLES, *ibid.*, p. 296.

remportées dans des courses normales, sur ce « petit » char sont passées délibérément sous silence : un prix de 1000 sesterces n'avait rien de fabuleux et ne justifiait sans doute pas à lui seul une mention spéciale dans un palmarès.

Si, comme on l'a dit plus haut, aucun texte littéraire ou épigraphique ne décrit une pratique de *diversium* dans la Rome des deux premiers siècles de l'Empire, une pratique qui en tout état de cause serait restée exceptionnelle, on peut cependant se demander si un passage de la correspondance de Pline le Jeune n'y fait pas allusion¹⁵. Dans cette lettre bien connue, Pline s'en prend vertement – si l'on ose dire – à la futilité de ses contemporains qui, quels que soient leur âge et leur statut social, se passionnent pour les courses du cirque : « Si encore on s'intéressait soit à la rapidité des chevaux, soit à l'habileté des cochers, ce goût pourrait s'expliquer ; mais c'est l'habit qu'on applaudit, c'est l'habit qu'on aime et si en pleine course et au beau milieu de la lutte, la première couleur passait au second cocher et la seconde au premier, les vœux et les applaudissements changeraient de camp et tout à coup les fameux conducteurs, les fameux chevaux qu'on a l'habitude de reconnaître, dont on ne cesse d'acclamer les noms, seraient plantés là. Telle est la faveur, telle est l'importance qu'accordent à une misérable tunique, passe ecore la foule plus misérable encore que la tunique, mais certains hommes sérieux »¹⁶. Comme je l'ai écrit il y a plusieurs années, c'est là une attitude typique d'intellectuel qui ne comprend absolument rien à la mentalité d'un supporter : on ne va pas demander au *tifoso* d'un club de football de devenir supporter d'un autre club parce qu'une vedette a été transférée du premier vers le second¹⁷ ! Cette remarque de Pline ne lui a-t-elle pas été inspirée par l'existence même très épisodique du *diversium* dès son époque ? Et on rappellera à cette occasion que les écrivains latins, même s'ils sont parfois très critiques à l'égard des jeux, même s'ils ne sont pas des spectateurs fanatiques, connaissent bien de toute façon le détail des compétitions sportives¹⁸. On pourrait m'objecter que cet échange des couleurs est présenté dans ce passage comme une simple supposition, et que cela ne renvoie donc pas aux *realia*. Voire. Car ce qui est censé faire ressortir le comportement absurde des spectateurs romains est que ce changement se ferait en pleine course, en pleine compétition, ce qui évidemment est impossible et ne peut rester qu'à l'état d'hypothèse : mais une telle hypothèse, aussi folle soit-elle, pourrait venir du fait que parfois, très rarement, les cochers échangeaient la couleur

15. Pour R. DUNKLE, « Overview of Roman spectacle » dans P. CHRISTESEN, D.G. KYLE éd., *A Companion to Sport and Spectacle in Greek and Roman Antiquity*, Malden-Oxford-Chichester 2014, p. 384, « There was a special race called a *diversium* that took place after the day's schedule was completed and seems to have been a showcase for star charioteers. In a *diversium* the winner of a race held earlier in the day would compete against an opponent he had defeated, after having exchanged horses with him. » Mais, même si elle correspond peut-être bien à la réalité, l'auteur ne justifie pas cette affirmation pour les premiers siècles de l'Empire et doit sans doute penser à la seule situation de Constantinople.

16. Pline le Jeune, *Lettres*, 9,6.

17. J.-P. THUILLIER, *Le sport dans la Rome antique*, Paris 1996, p. 165-166.

18. J.-P. THUILLIER, « Manilius (*Astronomica*, 5. 67 sq.) : le cocher et les agitateurs » dans J. NELIS-CLÉMENT, J.-M. RODDAZ éd., *Le cirque romain et son image*, Bordeaux 2008, en particulier p. 463.

de leur tunique avant le départ de la course bien sûr. Et c'est ainsi que Dioclès, grand cocher des Rouges, aurait pu l'emporter aussi dans de rares occasions pour les Bleus ou les Blancs : ces victoires surprenantes méritaient donc de figurer dans son palmarès.

2. – DES HOMMES EN BLEU ET DES HOMMES AUX QUATRE FANIONS

Lors des échanges qui suivent, selon la règle établie, les communications présentées à l'occasion des Entretiens de la Fondation Hardt, J. Nelis-Clément, une des deux organisatrices de la réunion de 2011, avait soulevé une question essentielle, mais souvent passée sous silence, à propos de l'organisation des courses de chars¹⁹ : d'où venaient les divers employés qui devaient assurer le bon déroulement du spectacle comme, entre autres, ceux qui étaient chargés du départ des chars, de l'ouverture des portes, des systèmes (œufs, dauphins) permettant de suivre le nombre de tours effectués²⁰ ? On attendait d'eux évidemment une parfaite neutralité. J'avais alors suggéré deux solutions possibles : ou bien ce personnel, à coup sûr d'origine servile, était directement rattaché aux *editores* ou à l'Empereur, ou bien il était fourni à tour de rôle par les différentes factions, la neutralité attendue étant assurée par le contrôle des autres factions, du public et des magistrats. La tentation de tricher était par ailleurs contrebalancée par le fait que lors des jeux suivants c'est une autre faction qui arriverait aux commandes et pourrait alors se venger.

Il me semble que certains documents figurés, auxquels je n'avais pas fait allusion lors de cet échange, sont susceptibles d'apporter quelques lumières sur ce point, à commencer par la grande mosaïque du cirque trouvée à Lyon²¹. Et c'est un cas assez rare, car il n'y a rien à attendre des images dépourvues de couleurs, qu'il s'agisse par exemple de bas-reliefs, ou de médaillons de lampes, et la plupart des mosaïques ne montrent guère que des personnages rattachés sans conteste aux factions : c'est le cas en particulier des *hortatores* à cheval et des *sparsores* à pied, qui portent une tunique de la même couleur que celle du cocher près duquel ils sont en général représentés²². Leur rôle était clairement de contribuer à la victoire du char de leur couleur, et en aucun cas de veiller à la régularité de l'épreuve. Mais le document lyonnais ne se contente pas quant à lui de montrer aussi de tels personnages, il apporte en effet de surcroît des précisions techniques tout à fait exceptionnelles que J. H. Humphrey a pu souligner : « The designer of this floor had very unusual and well-defined interests : he understood clearly the precise workings of a Roman circus and wished to convey those technical details to the viewer... He was interested also in the ceremonial aspects and in the officials concerned with the sport...

19. Pour une première approche de ce point, J. NELIS-CLÉMENT, « Les métiers du cirque, de Rome à Byzance : entre texte et image », *CCG* 13, 2002, p. 293, 302-304.

20. K. COLEMAN, J. NELIS-CLÉMENT, *op. cit.*, (cf. n. 6), p. 217-218.

21. http://www.archeologie.lyon.fr/archeo/sections/fr/sites_archeologiques/69002_lyon/hotel-dieu/contexte_archeologiq/ et http://www.musees-gallo-romains.com/lyon_fourviere/collections consulté le 15 juin 2015.

22. Sur ces derniers, on me permettra de renvoyer à J.-P. THUILLIER, « *Agitator* ou *sparsor* ? À propos d'une célèbre statue de Carthage », *CRAI* 1999, p. 1081-1106.

This wealth of detail never reappears on any other representation in any medium...It attests to a very detailed knowledge of the mechanics of a circus which must be based upon personal observation of a particular circus »²³.

C'est ainsi qu'on peut voir sur la mosaïque de Lyon un personnage qui s'affaire sur le mécanisme d'ouverture des *carceres*, et dont le rôle correspond très exactement à la question soulevée par J. Nelis-Clément. Il en est sans doute de même pour un second personnage debout devant l'entrée principale, entre les deux séries de quatre stalles de départ : si rien n'indique sa fonction avec clarté, il est tout à fait possible, selon la suggestion de J. H. Humphrey, qu'il ait été là pour refermer les portes des *carceres* après le départ d'une course (fig.1) « he presumably closed the gates »²⁴. On aurait ainsi un couple, un duo d'employés dont la tâche précise était de manœuvrer les systèmes de fermeture et d'ouverture des *carceres*, et il est inutile de souligner leur rôle pour la régularité des départs. Cinq autres personnages à pied, qui ne sauraient être des *sparsores*, figurent aussi sur la mosaïque : deux d'entre eux se trouvent dans l'espace situé entre les deux bassins de l'euripe, deux sont sur l'euripe même en train de s'occuper des œufs, c'est-à-dire des systèmes permettant de compter les tours, et le cinquième est placé à la hauteur de la *meta prima*.



Figure 1 : la mosaïque de Lyon: les *carceres*, la *meta secunda*, la première ligne blanche (cl. Musée de la Civilisation Gallo-Romaine, Lyon).

23. J. H. HUMPHREY, *Roman Circuses. Arenas for Chariot Racing*, Berkeley-Los Angeles 1986, p. 217-218 (et fig. 36, p. 86).

24. *Ibid.*, p. 216.

Avant de revenir sur ces divers *ministri* du cirque de Lyon, il est nécessaire de prendre quelques précautions méthodologiques concernant en particulier les conclusions que l'on pourrait tirer de l'étude des couleurs de leurs tuniques et de leurs autres vêtements. En effet, s'il faut en croire H. Stern, qui a publié une très bonne étude de la mosaïque de Lyon, les réfections qu'a subies ce pavement lors de diverses restaurations sont plus nombreuses qu'on ne le pensait, et surtout « la plupart des auriges » seraient refaits, ainsi que « tous les vêtements »²⁵. Mais la publication précédente de F. Artaud en 1835 permet de ne pas verser dans un scepticisme généralisé : en effet, celui-ci a vu et décrit le pavement l'année même de sa découverte (1806) et en a donné une planche coloriée antérieure à toute restauration²⁶. C'est ainsi qu'il note bien que les figures entre les bassins – qui ont certes fait l'objet d'une lourde restauration – étaient « vêtues de bleu »²⁷. Quant à l'*erector ovorum* – celui qui s'occupait du système permettant de compter les tours – il ne reste de lui qu'un « fragment bleu »²⁸. Le personnage situé devant les *carceres* porte des « hauts-de-chausses bleus », et les « trois juges ou magistrats » qui se trouvent dans la tribune au-dessus de ces mêmes *carceres* sont tous « vêtus de bleu »²⁹. Et F. Artaud avait bien remarqué, même si nous n'adhérons pas à sa formulation, que « tous ceux qui semblent présider à cette cérémonie, tels que les magistrats et les fonctionnaires des jeux, sont vêtus de bleu »³⁰.

Par ailleurs, il n'y a guère d'hésitation sur la couleur de la plupart des chars, et d'ailleurs H. Stern reprenait sur ce point les identifications proposées par F. Artaud. Huit chars étaient figurés sur la piste, correspondant aux huit *carceres* que montre la mosaïque de Lyon, à la différence du *Circus Maximus* et de ses douze *carceres* : le cirque de Lugdunum se limitait donc à des courses *binæ*, avec deux chars engagés par couleur, et non pas trois comme dans les épreuves *ternæ*. Et de toute façon, c'était surtout les courses *singulae*, à un char par faction, qui voyaient s'affronter les grandes vedettes, les *agitatores primi*³¹. Sur la piste de Lyon, on peut reconnaître, à partir de la *meta secunda*, et sur le parcours inférieur : un cocher vert qui fait naufrage à la hauteur de la première ligne blanche ; un cocher rouge dominé in extremis par un cocher blanc qui franchit la deuxième ligne de craie, celle de l'arrivée ; à la hauteur de la *meta prima*, un cocher qui « paraît appartenir à la faction bleue, par les traces de couleur qui lui restent ». Juste après le passage de cette même borne, et donc sur le parcours supérieur,

25. H. STERN, *Recueil général des mosaïques de la Gaule, II. Province de Lyonnaise 1. Lyon*, Paris 1967, p. 63-69, pl. 46-54, 96, 98. La planche 51 montre l'ensemble des parties refaites selon lui.

26. F. ARTAUD, *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque, suivie de la description des mosaïques de Lyon et du midi de la France*, Lyon 1835, p. 39-56. Cf. la note 1, p. 56 : « En 1806, lors de la découverte de cette belle Mosaïque, nous avons commencé par en donner une description exacte, accompagnée d'une planche coloriée (Imprimée à Lyon chez Ballanche père et fils, grand format in-folio) ».

27. *Ibid.*, p. 43.

28. *Ibid.*, p. 45.

29. F. ARTAUD, *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque, suivie de la description des mosaïques de Lyon et du midi de la France*, Lyon 1835, p. 46.

30. *Ibid.*, p. 51.

31. Sur ces différents types de courses, J.-P. THUILLIER, *Le sport...* (cf. n. 17), p. 100-101.

on voit le deuxième cocher rouge qui fait naufrage, précédé par un cocher bleu (le n°2 de la faction) ; viennent ensuite le cocher vert n°2, à la hauteur de l'obélisque, et sans doute le deuxième cocher blanc qui aborde la *meta secunda*. Mais il peut y avoir une hésitation à propos des couleurs de ces deux derniers chars, qu'il faudrait peut-être inverser. D'ailleurs, partant des lacunes du pavement et voulant trop accorder aux Verts qui dominent souvent dans les sources littéraires, F. Artaud allait jusqu'à identifier trois cochers verts sur la piste, ce qui est évidemment en contradiction avec ce que nous savons du déroulement des épreuves : dans les courses *binae* – et, s'il faut faire fond sur le nombre de *carceres* (8) que montre la mosaïque de Lyon, c'est le maximum de participants que l'on puisse envisager – il y avait deux chars par coureur, et c'est certainement ce type d'épreuve que l'on a voulu montrer ici³².

Le fait que les « fonctionnaires des jeux », comme dit F. Artaud, aient porté une tunique bleue, pourrait évidemment conduire à penser qu'ils aient appartenu à cette faction, et que, lors de ces *ludi* lyonnais, ce soit donc cette écurie qui ait été chargée de fournir le personnel nécessaire. On aurait ainsi un début de réponse à notre question initiale, mais il faut reconnaître que bien des choses s'opposent à cette vue. Pour que le mosaïste ait choisi cette option, il serait logique de supposer que son commanditaire était un supporter des Bleus, un *venetianus* : mais pourquoi avoir montré alors une course qui se termine apparemment par la victoire d'un Blanc devant un cocher rouge ? On ne peut guère invoquer ici les alliances entre factions, que du reste les traces de couleur sur les vêtements des uns et des autres ne permettent pas d'assurer, et de toute façon les Bleus, s'ils avaient été les organisateurs de la course et les commanditaires de la mosaïque, n'auraient laissé à personne d'autre la gloire de la victoire. Par ailleurs, les trois magistrats qui se trouvent dans la tribune au centre des stalles de départ sont aussi en bleu, et c'est même le cas de l'*editor* avec sa *mappa* : or là on n'imagine pas que ces personnages, qui présidaient les *ludi*, aient pu afficher si ostensiblement leur lien avec la faction bleue, même s'ils étaient d'ardents supporters de celle-ci. Il faut plutôt conclure que la couleur bleue des vêtements de ces différents personnages appartenant à des milieux sociaux bien différents traduisait pour eux l'absence de couleur, était une couleur proprement neutre dans ce cas précis. Pourquoi avoir choisi le bleu plutôt que le blanc par exemple ? Nous n'aurons pas la réponse, nous ne savons pas quels moyens chromatiques étaient à la disposition de l'artisan, et nous ne savons même pas si ces vêtements étaient entièrement bleus ou non.

Ce sont finalement des détails figurant sur les grandes mosaïques de cirque trouvées à Barcelone, Piazza Armerina et Silin, qui vont être plus révélateurs. Le document de Barcelone montre à droite, au passage de la *meta prima*, un personnage que J. Nelis-Clément qualifie de *designator* : il tient en main quatre fanions ou banderoles de couleur différente correspondant aux factions, et son rôle est d'agiter la couleur du char qui vient de virer en tête, dans ce moment délicat de l'épreuve, afin que tous les spectateurs puissent suivre le déroulement de

32. Sur la couleur des chars, *ibid.*, p. 47-49.



Figure 2 : la mosaïque de Barcelone
(cl. J.-P. Thuillier)



Figure 3 : la mosaïque de Barcelone détail
le personnage aux fanions (cl. J.-P. Thuillier)

la course, même s'ils sont mal placés pour voir le virage autour de la première borne³³ (fig.2 et 3). Or, ce *designator* de Barcelone porte une « tunique garnie d'appliques descendant jusqu'aux genoux », dont la couleur pourrait être décrite comme marron clair – c'est une teinte proche de celle des cônes situés sur la *meta prima*. Le type du vêtement et sa couleur suffisent à montrer que ce *designator* était très différent des autres personnages dépendant directement, quant à eux, des factions comme ce *sparsor* en tunique verte situé près de lui, juste au-dessous, et qui salue le char vert menant l'épreuve : le fait d'ailleurs que le *designator* tienne les quatre fanions des quatre écuries suffirait à révéler sa neutralité, et si, dans ce cas précis, il agite la banderole verte, c'est simplement parce que les Verts sont en tête, ce n'est en aucun cas un signe d'allégeance à cette faction.

Comme l'a bien noté J. Nelis-Clément, un personnage semblable à celui de Barcelone figure aussi sur la grande mosaïque de cirque de Piazza Armerina : debout près de l'extrémité opposée aux *carceres*, cet employé tient des écharpes colorées, les fameux fanions, et il porte le même type de vêtement que son collègue de Barcelone, à savoir une tunique longue dont le bas est décoré d'appliques rondes³⁴ (fig. 4). Il s'agirait donc là aussi d'un *designator*, si tel est bien le nom de ces employés, et ils sont en tout cas très différents des membres du personnel des factions, comme ce personnage qui apparaît entre le char vainqueur et le char qui le suit : avec sa tunique courte, de couleur verte, identique à celle de l'*agitator* victorieux, avec sa large ceinture et sa genouillère, il n'a rien d'un porteur de fanions colorés, contrairement à ce que suppose J. H. Humphrey – et d'ailleurs il ne brandit aucune banderole de la main droite comme le font d'ordinaire les *designatores*³⁵. Certes, l'objet qu'il tient dans la main gauche est à vrai dire plus qu'ambigu. Cependant

33. J. NELIS-CLÉMENT, « Les métiers du cirque... » (cf. n. 19), p. 283-287. *EAD.*, « Le cirque romain et son paysage sonore » dans J. NELIS-CLÉMENT, J.-M. RODDAZ éd., *Le cirque romain...* (cf. n. 18), fig. 9.2 et 9.3, p. 448. Cf. J. H. HUMPHREY, *op. cit.*, (cf. n. 23), fig. 119 et p. 237.

34. J. NELIS-CLÉMENT, « Le cirque romain... », fig. 9.3, p. 448.

35. J. H. HUMPHREY, *op. cit.*, p. 228 (illustrations de cette mosaïque : fig. 112-117, en noir et blanc).

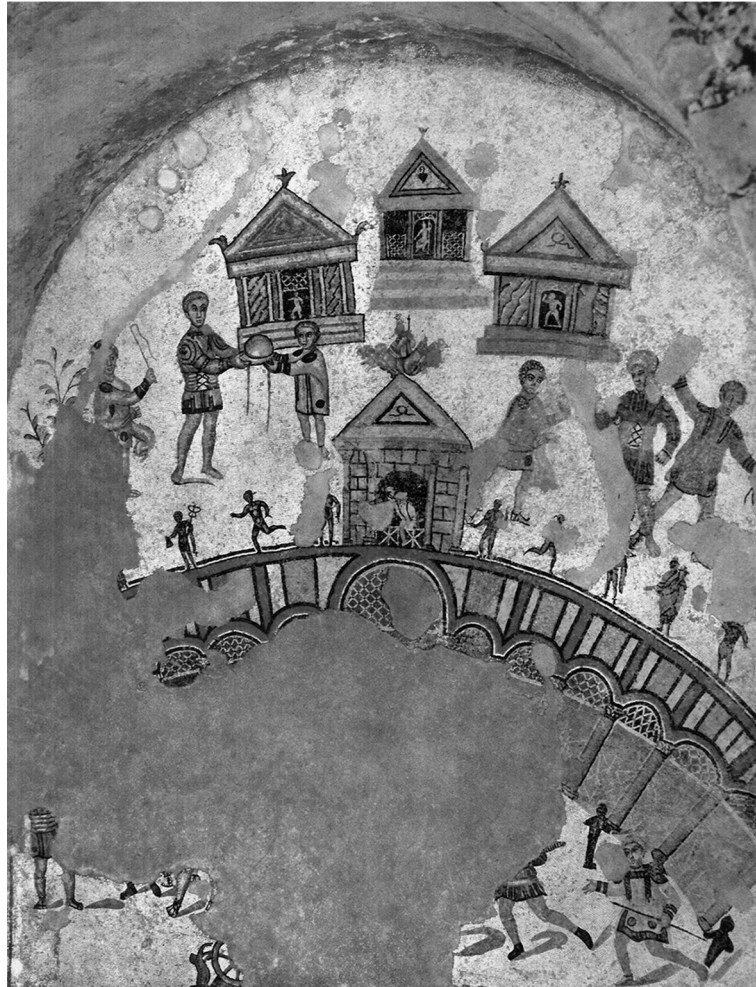


Figure 4 : la mosaïque de Piazza Armerina
(cl. J.-P. Thuillier)

il y a toute chance pour que ce personnage soit un *sparsor* de la faction *prasina*, tenant une amphore curieusement allongée³⁶. Son geste, le bras droit tendu, serait alors celui, habituel, du salut au vainqueur, que l'on retrouve très souvent sur ces images de cirque, entre membres d'une même faction, et des comparaisons s'imposent particulièrement pour ce qui est de ce geste avec le relief de Foligno³⁷.

36. A. CARANDINI, A. RICCI, M. DE VOS, *Filosofiana. La villa di Piazza Armerina : Immagine di un aristocratico romano al tempo di Costantino*, Palerme 1982, p. 339, fig. 203, semble bien être de cet avis puisqu'il compte sur la mosaïque de Piazza Armerina six *sparsores* tenant des « recipienti allungati di forme diverse » (cf. fig. 201-205, en couleurs, dans le texte, et dans l'Atlas, en noir et blanc mais permettant de mieux voir certains détails, fol. 56-57, n° 136-138.)

37. J. H. HUMPHREY, *op. cit.*, fig. 65 et 121.

Les deux personnages qui viennent accueillir le char vainqueur, juste à droite de l'obélisque, se distinguent très aisément de tous ceux qui figurent aussi sur la piste : il s'agit d'un trompettiste et d'un héraut apportant la palme qui sera désormais l'apanage, avec la couronne et le fouet, du cocher victorieux³⁸. Leurs vêtements assez riches, tuniques à *clavi*, bottines, couronne, manteau, ne les rapprochent en rien des factions, et on peut même noter que le héraut porte une *toga contabulata*. Il n'y a là rien d'étonnant à vrai dire, et ces personnages liés au moment des récompenses se retrouvent presque identiques sur les mosaïques représentant des compétitions athlétiques, des *certamina* à la grecque, telles que celle de Batten Zammour, sur lesquelles la présence des factions serait incongrue³⁹.

En revanche, il est plus difficile de se prononcer sur le statut des quatre petits personnages qui sont situés juste derrière les stalles de départ, et qui participent aux préparatifs de la course : deux cochers, le Vert et le Rouge, sont en effet encadrés chacun par deux enfants qui leur tendent fouet et casque – pour le cocher Rouge, l'état de la mosaïque ne permet pas de voir ces objets – mais le caractère symétrique de la scène ne laisse guère d'ambiguïté. Ces enfants portent une tunique de couleur claire qui descend jusqu'aux genoux, et ce vêtement est décoré d'appliques rondes aux épaules et dans la bande inférieure : cela ne semble guère renvoyer à l'équipement du personnel des factions, mais il est vrai que leur tâche ne requerrait pas un équipement spécial. Cependant, un détail attire l'attention : un des enfants qui est à gauche, près du cocher Vert, a sur sa tunique des appliques de couleur verte, cependant que l'enfant qui est près du cocher Rouge a un vêtement décoré d'appliques... rouges⁴⁰. On peut donc se demander si ce ne sont pas les acolytes de leurs cochers respectifs et si malgré leur jeune âge ils n'étaient pas déjà *ministri* des factions – mais on sait bien que les cochers eux-mêmes entraient très tôt dans la carrière, et qu'on pouvait être une vedette reconnue à treize ans⁴¹.

Le cas de la mosaïque libyenne de Silin doit enfin être signalé⁴². On peut voir sur l'eurype de ce cirque deux de ces monuments aux œufs qui permettaient aux spectateurs de bien repérer les tours accomplis par les chars : mais, si un « attendant » chargé de l'opération consistant à lever ou abaisser les œufs se trouve bien représenté dans les deux cas, il est impossible

38. On a parfois reconnu là, à tort, l'*editor* lui-même, alors qu'il s'agit bien d'un héraut : cf. J. NELIS-CLÉMENT, « Les métiers du cirque... », p. 288, et *EAD.*, « Le cirque romain... », fig. 12..

39. M. KHANOSSI, « *Spectaculum pugilum et gymnasium*. Compte rendu d'un spectacle de jeux athlétiques et de pugilat, figuré sur une mosaïque de la région de Gafsa (Tunisie) », *CRAI* 1988, p. 543-560.

40. A. CARANDINI *et al.*, *op. cit.*, fig. 201 ; J. H. HUMPHREY, *op. cit.*, p. 226. J. NELIS-CLÉMENT, « Le cirque romain... », fig. 4.

41. Sur la jeunesse des cochers romains, J.-P. THUILLIER, « Du cocher à l'âne », *RPh* 78, 2004, p. 311-314. S'agissant de ces couleurs, on peut encore noter que sur cette même mosaïque de Piazza Armerina, des spectateurs portent aussi des manteaux verts et rouges : si ce détail devait être interprété comme faisant d'eux des supporters de ces factions respectives, il serait à remarquer que ces spectateurs sont mêlés les uns aux autres, alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'ils aient, même alliés, des places réservées dans des secteurs différents des gradins. Sur un autre témoignage à propos d'un vêtement d'une couleur particulière qui pourrait être porté par les supporters respectifs, voir Martial, 14, 131.

42. O. AL MAHJUB, « I mosaici della villa romana di Silin », *Libya Antiqua* 15-16, 1978-1979 (1984), p. 69-74, pl. 28b. J. H. HUMPHREY, *op. cit.*, p. 211-216, fig. 107.

d'identifier des détails précis dans l'accoutrement de ces employés qui restent pour nous de simples silhouettes, et donc d'en tirer des conclusions quant à leur affiliation ou non à une faction. En revanche, le personnage aux fanions, ce *designator* que nous avons déjà rencontré à Barcelone et à Piazza Armerina, est montré avec netteté sur la partie inférieure de la piste : il est placé derrière le char vainqueur qui revient vers les stalles de départ et dont le cocher tient une longue palme. Ce *designator* porte une longue tunique de couleur claire, qui descend même en-dessous des genoux, et qui est apparemment ornée des motifs habituels : par là, il se distingue parfaitement des *sparsores* ou autres *hortatores* dépendant directement des factions⁴³. Mais, à en croire la description de J. H. Humphrey, sa situation serait plus ambiguë : pour lui, le cocher victorieux serait « acclaimed by a man on foot who holds up a scarf »⁴⁴. Une telle attitude pourrait en effet laisser croire qu'il se réjouit alors de la victoire de sa faction. Mais je crois qu'il n'en est rien : le personnage est ici dans son rôle habituel consistant à faire connaître au public le char qui est en tête au passage de la borne, comme à Barcelone, ou celui qui a remporté la victoire, comme sur cette mosaïque de Silin. Et cet « official » – pour reprendre la formulation plus juste de J. H. Humphrey dans son livre de 1986 – brandit une écharpe de la main droite non pour acclamer le vainqueur mais pour signaler à tous sa couleur : et d'ailleurs, comme tous ses confrères, il tient les trois autres fanions de la main gauche. Une fois de plus, on n'imagine pas un employé d'une faction particulière prêt à brandir le fanion d'une des trois autres couleurs.

C'est donc bien ce schéma qui nous paraît l'emporter, d'une façon tout à fait logique d'ailleurs. À côté du personnel des factions viscéralement attaché à sa couleur, il devait y avoir sur la piste du cirque, dans les *carceres* et sur l'euripe, des personnages, des « fonctionnaires » qui agissaient en-dehors des factions. Le cas de Lyon et de ses hommes en bleu ne doit pas être surévalué : nous avons vu que plusieurs détails s'opposaient à l'idée que tous ces personnages aient pu appartenir à la faction *veneta*. De surcroît, comme l'a bien montré J. H. Humphrey, ce pavement de Lugdunum est un des seuls pour lesquels on puisse invoquer un référent local, et les conclusions ne s'appliqueraient alors qu'au seul cas de Lyon. Les autres grandes mosaïques de cirque doivent traduire la situation du *Circus Maximus*, et donc celle de Rome : par exemple, dans le cas de Piazza Armerina, on n'ira pas supposer que les acteurs dépendaient du propriétaire de la villa, aussi riche et puissant qu'il ait pu être – il est vrai que, s'il s'agissait d'un empereur, il faudrait peut-être reconsidérer la question.

Cela ne nous indique pas pour autant le statut de tous ces personnels qui agissaient dans le cirque en-dehors des factions pour assurer le bon déroulement et la qualité du spectacle, en observant une stricte neutralité à l'égard des concurrents. Ce qui est certain, c'est qu'il s'agissait d'un personnel très qualifié, spécialisé : on n'imagine pas que de simples esclaves sans formation ni expérience aient pu du jour au lendemain manipuler les mécanismes de départ et affronter les dangers que présentait la piste lors d'une course en pleine action. Le plus logique

43. J. NELIS-CLÉMENT, « Le cirque romain... », fig. 9.1.

44. AJA 88, 1984, p. 393.

consiste à penser que ces spécialistes, esclaves ou affranchis ou travailleurs indépendants, étaient rattachés aux magistrats chargés à Rome des *ludi*, édiles sous la République – si les factions étaient déjà en place – et surtout préteurs sous l'Empire. Il y a là une situation d'autant plus plausible que même les magistrats municipaux, duumvirs et édiles, avaient à leur disposition toute une série d'assistants, comme on le voit bien par la constitution d'Urso⁴⁵. Ces *ministri* sont un personnel que l'on serait tenté d'appeler administratif, technique et ouvrier, pour reprendre des catégories modernes de fonctionnaires, et dont les qualifications et les compétences revêtaient aux yeux de ces magistrats une importance non négligeable, quand on connaît le rôle que des *ludi* réussis pouvaient jouer dans leur carrière.

3. – UN BLEU VENU D'AILLEURS

On ne saurait dire quel a été le nombre initial des couleurs du cirque puisque les sources anciennes divergent sur ce point : selon Tertullien (*Spect.*, 9,5) il n'y aurait eu que deux couleurs au départ, les Rouges et les Blancs⁴⁶. Mais le chiffre de trois, mis en avant par Jean Lydus et qui ne pouvait évidemment que séduire G. Dumézil, paraît assez vraisemblable⁴⁷. En tout cas, si l'on peut hésiter sur leur date d'apparition – comme d'ailleurs sur celle des factions régulièrement constituées – il est à peu près certain que ces couleurs existaient à l'époque républicaine. On ne voit pas comment interpréter autrement un passage d'Ennius portant sur les courses de chars, même si on s'interroge sur l'établissement du texte (...*pictis e faucibus currus* ou... *pictos e faucibus currus*)⁴⁸ : que ces couleurs soient celles des chars – et on va voir par exemple que les *pilenta*, les voitures couvertes à quatre roues des matrones, étaient également peints – ou qu'elles soient celles des *carceres*, des stalles de départ, ne change pas

45. M.H. CRAWFORD, *Roman Statutes*, 1, Londres 1996, n°25, p. 422 et 433 (*Lex Coloniae Genetivae*, 62).

46. Les auteurs modernes ne manquent pas de choisir la théorie qui convient à leurs propos en faisant comme si c'était la seule « vraie ». F. MARCATTILI, « Rath, Šuri ed Hercle. Sul donario veiente con l'elefante e Cerbero », *Ostraka* 20, 2011, p. 76, voulant étayer sa conception symbolico-cosmologique d'un Grand Cirque dédié dès les origines à la course du soleil, saute ainsi sur le texte de Tertullien pour écrire : « Ed è significativo che a Roma in età arcaica le fazioni circensi in gara fossero soltanto due, la bianca e la rossa, chiamate a rappresentare anche cromaticamente la luce diurna e la sua discesa/ascesa agli Inferi. » Il est inutile de préciser que le terme de faction n'a pas sa place à l'époque archaïque.

47. Jean Lydus revient à deux reprises sur ce point dans son *De mensibus* : « Il (Romulus) aménage un hippodrome... Il fit d'abord trois attelages, un rouge appartenant à Arès ou au feu, un blanc appartenant à Zeus ou à l'air, un vert appartenant à Aphrodite ou à la terre ; ensuite, les Gaulois réclamèrent une égalité d'honneur et le bleu fut ajouté – parce que c'est la couleur de leurs vêtements – en l'honneur de Kronos ou plutôt de Poséidon (I, 12) » ; « Parmi les trois chars – et non quatre – qui étaient en compétition à l'hippodrome, il y avait les *Russati*, c'est-à-dire les Rouges, les *Albati*, c'est-à-dire les Blancs, et les *Virides*, c'est-à-dire les « Florissants », qu'on appelle aujourd'hui les verts... Plus tard vint aussi le Bleu...et les Romains appellent *Venetum* cette couleur qui est pour nous le bleu (IV, 30) » (traduction G. DAGRON, *L'hippodrome de Constantinople*..., p. 64-66, qui qualifie cette notice de « pot-pourri historico-littéraire » (*ibid.*, p.63). Cf. G. DUMÉZIL, *Rituels indo-européens à Rome*, Paris 1954, en particulier le chapitre 3, p. 45 sq. (*Albati, Russati, Virides*).

48. Ennius, *Annales* 79-81 Skutsch. A. CAMERON, *Circus Factions*..., p. 57.

fondamentalement la donne. À l'époque de l'auteur au moins, à la fin du III^e ou au début du II^e siècle avant notre ère, les couleurs étaient déjà présentes dans le monde du cirque romain : on peut difficilement penser que ces peintures auraient eu un but seulement décoratif.

Il vaut alors la peine de regarder de plus près les quatre couleurs qui vont être celles des factions car cette liste n'est pas si banale qu'on pourrait le croire. La présence du blanc et du rouge – les deux couleurs initiales selon Tertullien – n'a certes rien d'étonnant : ce sont deux couleurs polaires dans le « système chromatique de l'Antiquité qui tournait autour de trois pôles ». L'absence de la troisième couleur, le noir, qui était lié au deuil et au « sale », s'explique bien, étant donné le caractère festif des *ludi*⁴⁹. Mais en réalité, il est ici remplacé par le vert et le bleu qui sont simplement considérés comme des variantes du noir : « c'était du reste déjà le cas dans la Rome antique, où le vert, le bleu et le noir délimitaient le concept de sombre... »⁵⁰. Ce qui est assez curieux cependant est que ces deux couleurs, et pas seulement l'une des deux, aient été finalement introduites dans le système du cirque : bien plus, elles vont devenir toutes deux les couleurs des factions dominantes, même si on a peut-être un peu exagéré cette suprématie pour l'époque du Haut-Empire mais ce sera incontestable à Constantinople. On aurait pu imaginer par exemple qu'à une de ces deux couleurs soit substitué le jaune qui semble souvent s'ajouter, chez les peuples indo-européens, aux trois couleurs fondamentales que nous venons d'évoquer⁵¹.

D'autant que le bleu, qui est le dernier à apparaître au cirque d'après les sources anciennes qui privilégient la thèse de deux ou trois couleurs initiales, est une couleur qui n'est pas sans poser quelque problème. En effet, en latin comme en grec, le lexique des bleus n'est pas très précis et entraîne même des confusions entre « le bleu, le gris et le vert »⁵²... Par ailleurs, l'adjectif utilisé pour désigner la faction bleue, *veneta*, est assez curieux : on ne sait d'ailleurs pas s'il se réfère à un bleu clair ou à un bleu foncé (« bleu turquoise », écrit R. Chevallier⁵³). Sans aller jusqu'à dire avec J. André que cet adjectif « ne se rencontre que comme une des couleurs des cochers du cirque », il faut bien dire qu'il est surtout employé dans ce domaine⁵⁴. Certes, on le trouve chez Juvénal pour qualifier la couleur d'un vêtement⁵⁵. L'adjectif est aussi utilisé par Servius, suivi par Isidore de Séville, à propos des *pilenta* des matrones qui étaient

49. M. PASTOUREAU, D. SIMONNET, *Le petit livre des couleurs*, Paris 2005, p. 28. Les mêmes auteurs font remarquer, p. 59, que « les emblèmes des premiers clubs sportifs à la fin du XIX^e siècle étaient essentiellement noir, rouge et blanc ».

50. M. PASTOUREAU, *Couleurs, images, symboles. Études d'histoire et d'anthropologie*, Paris s.d., p. 22-23.

51. G. DUMÉZIL, *op. cit.*, p. 51-61. On n'insistera pas sur les deux factions, dorée et pourpre, qui furent introduites par Domitien (Suétone, *Domitien*, 7) et dont les couleurs apparaissent comme des variantes du blanc et du rouge. Leur existence n'a sans doute pas dépassé le règne de cet empereur, et l'organisation des courses n'en était pas simplifiée : les six factions couraient-elles ensemble, auquel cas les épreuves *ternae* auraient été impossibles, ou y avait-il tirage au sort entre elles, comme on le voit pour le Palio de Sienne avec les *contrade* ?

52. M. PASTOUREAU, D. SIMONNET, *op. cit.*, p. 17.

53. R. CHEVALLIER, « Les Vénètes d'Italie du Nord », *Caesarodunum* suppl. 20, 1976, p. 29, n.1.

54. J. ANDRÉ, *Études sur les termes de couleur dans la langue latine*, Paris 1949, p. 181-182.

55. Juvénal, *Sat.* 3, 170 : « ...veneto duroque cucullo » ; la traduction des éditeurs des *Satires* dans la CUF (« Budé ») est révélatrice de la confusion signalée plus haut par M. Pastoureau : « une grossière cape verdâtre ».

autrefois *veneto colore* avant d'être peints en rouge : dans cet exemple, s'agissant encore de chars, on pourrait presque dire qu'on ne s'éloigne pas du domaine du cirque⁵⁶. Mais Végèce en fait aussi une couleur de camouflage sur les mers : les navires espions auraient des voiles et des cordages *colore veneto*, et leur équipage lui-même porterait des vêtements bleus pour mieux se dissimuler (ce qui d'ailleurs conduirait à penser que ce *color venetus* semblable aux flots marins était plutôt d'un type bleu foncé)⁵⁷. Mais en-dehors de ces très rares cas, l'adjectif *venetus* ne s'applique qu'à une des quatre factions du cirque romain.

Mais quelle peut être l'étymologie de ce mot ? On pense évidemment en premier lieu à la Vénétie, d'autant qu'il s'agit là d'une terre de cheval. Les témoignages à ce sujet sont loin d'être rares et remonteraient à l'époque d'Hésiode chez qui l'expression « aux beaux chevaux » s'applique aux Hyperboréens qui habitent près de l'Eridanus, c'est-à-dire près du Pô, et qu'on identifie généralement aux Vénètes⁵⁸. Et pour ne pas citer toutes les sources qui renvoient à ce qui est presque un topos, et pour ne pas s'attarder par exemple sur les aspects hippiques de la légende de Diomède, on se contentera de rappeler ce passage de Strabon (V, 1, 4, C 212) inspiré d'Hécatée de Milet, dans lequel le géographe insiste sur l'élevage de chevaux de course dans la région, et signale la réputation des poulains vénètes parmi les Grecs, au premier rang desquels figure Denys, tyran de Sicile⁵⁹. Mais précisément cette célébrité des chevaux de course vénètes semble avoir surtout concerné le monde grec, même si les Romains pouvaient encore apprécier la qualité des pâturages locaux et trouver là un lieu de garnison pour la cavalerie sous l'Empire⁶⁰ : en tout cas, comme le précise Strabon, l'élevage des chevaux était désormais une activité complètement disparue dans cette région. Mais tout cela n'explique pas que le mot *venetus* ait pu s'introduire dans le lexique du cirque romain pour y désigner une des quatre factions : J. André supposait sans grande conviction que ce pouvait être lié à une « corporation particulière » de cochers originaires de Vénétie⁶¹.

56. Servius, *Commentaire à l'Enéide*, 8, 666 ; Isidore de Séville, *Etym.*, 20, 12,4.

57. Végèce, *Mil.*, 4, 37, 5-6.

58. Ps.-Hésiode, fr. 150. Cf. L.MALNATI, M.GAMBA éd., *I Veneti dai bei cavalli*, Trévis 2003, p. 13.

59. Mais Denys n'en aurait pas moins connu des déboires lors des jeux olympiques de 384 ou 388 : « Comme les jeux olympiques approchaient, Denys envoya prendre part au concours plusieurs quadriges, de loin les attelages les plus rapides... Le hasard voulut que, pendant le déroulement du concours, quelques-uns des quadriges de Denys quittèrent la piste, tandis que d'autres entrèrent en collision et se fracassèrent... » (Diodore de Sicile, 14, 109, 1-4). Il est vrai que l'origine des chevaux n'est pas mentionnée dans ce passage, et que de toute façon ils sont considérés à priori comme excellents. Par ailleurs, dans toute cette anecdote, l'historien grec ne fait guère preuve d'indulgence à l'égard de Denys traité de poète exécrable.

60. C'est en tout cas ce qu'affirme R. CHEVALLIER, *art. cit.*, p. 4, mais sa référence à Claudien, *Panegyrique sur le 4^e consulat de l'empereur Honorius*, v. 17 (...*Eridani ludunt per prata iugales*) n'est pas très probante dans la mesure où il s'agit d'une allusion à la région de Milan et non à la Vénétie : cf. le commentaire de W. BAAR dans son édition de 1981.

61. J. ANDRÉ, *op. cit.*, p. 181. Cette idée est reprise par R. CHEVALLIER, *art. cit.*, p. 29, n.1 : « peut-être parce que les cochers qui portaient la casaque de cette couleur étaient originaires de Vénétie (cf. les élevages souvent mentionnés de chevaux de course) ou parce que leurs vêtements provenaient de cette province. »

Il est peut-être possible de trouver un maillon intermédiaire et de présenter une autre hypothèse faisant intervenir un autre peuple et qui n'est pas moins vraisemblable. Il faut d'abord partir du fait que les Étrusques ont joué quant à eux un rôle essentiel et incontestable dans l'histoire des jeux du cirque romains : les cochers romains, *aurigae* et *agitatores*, ont en effet presque tout emprunté aux anciens Toscans, qu'il s'agisse d'un type particulier de char, le trige, qu'il s'agisse du vêtement, la tunique courte descendant à mi-cuisse, qu'il s'agisse de leurs « armes », fouet, casque et couteau en forme de serpette, qu'il s'agisse surtout de la technique de menage, avec les guides nouées autour de la taille – c'est ce dernier point qui obligeait les cochers romains à posséder un couteau-serpette typique, seul capable de trancher rapidement un bouquet de guides⁶². Et là il ne s'agit pas de dire, comme on le fait trop souvent, que les Étrusques ont été des intermédiaires, de simples médiateurs entre Grèce et Rome : le cocher grec, l'hénioque, n'avait ni cette même tenue, ni ce même char, ni cette même technique de conduite des chars, et il suffit de regarder l'Aurige de Delphes au nom curieusement latin pour s'en convaincre. Les influences étrusques ont donc particulièrement joué dans ce domaine précis, et la légende du cocher étrusque Ratumenna emporté sur son char de course par ses chevaux emballés depuis Véies jusqu'à Rome est en quelque sorte l'illustration symbolique de cette empreinte toscane sur le *circus* de l'*Urbs*⁶³. Mais il n'est pas nécessaire de faire appel à la légende pour situer à une époque archaïque le début de ces influences : d'après Tite-Live, c'est Tarquin l'Ancien qui aurait organisé à Rome des jeux somptueux dès la fin du VII^e siècle et le programme équestre de cette manifestation, qu'il s'agisse ou non de courses de chars, avait vu la participation de chevaux « venus surtout d'Étrurie »⁶⁴.

Dans ces conditions, on peut se demander si ce terme étonnant de *venetus*, presque réservé à la casaque des auriges, ne viendrait pas du nom d'une *gens* étrusque : il existait en effet des « venete », une famille attestée surtout à Pérouse, mais aussi à Chiusi et à Bomarzo, c'est-à-dire dans la région du lac Trasimène et de Viterbe (on trouve aussi pour ce gentilice des formes en « vente » et peut-être en « venthn- »⁶⁵). Et d'ailleurs, bouclant ainsi la boucle, « l'ancêtre éponyme des *Venete* était certainement venu du nord, de la région d'Este et de

62. J.-P. THUILLIER, *Le sport...*, p. 130-133 ; *Id.*, « Le cocher romain, son habit et son couteau », *Nikephoros* 12, 1999, p. 205-211.

63. J.-P. THUILLIER, « L'aurige Ratumenna : histoire et légende » dans *La Rome des premiers siècles. Légende et histoire*, Paris 1992, p. 247-255. À propos des chars de course véiens, on notera l'intéressante découverte sur le territoire de Véies d'un canthare en impasto daté de 650 av. n.è. environ dont le décor incisé montre un navire transportant quatre chevaux (le fait que le navire soit vu en coupe et qu'on puisse observer l'intérieur de la coque est tout à fait exceptionnel). Or, rien ne permet de donner ici une interprétation militaire ou mythique : « Nessun elemento iconografico depone a favore di una lettura in chiave bellica o mitica della scena, nè si ravvisano simboli che esplicitamente possano alludere a concezioni escatologiche. » (M. ARIZZA, A. DE CRISTOFARO, *et al.*, « La tomba di un aristocratico naukleros dell'agro veientano », *Arch. Class.* 64, 2013, p. 51-131, et en particulier p. 102-103.) Ces chevaux transportés dans un navire devaient être des chevaux de prix : ne pourrait-on penser à l'attelage d'un quadriges ou plutôt de deux biges – les Étrusques ne semblent pas avoir connu les courses de quadriges – qu'un riche propriétaire envoyait disputer une importante compétition dans une autre cité étrusque ou à Rome ?

64. Tite-Live, 1, 35,9 (*equi pugilesque ex Etruria maxime acciti*).

65. E. BENELLI éd., *Thesaurus Linguae Etruscae*, I, Pise-Rome 2009, p. 145-146.

Padoue, où florissait le peuple qui a donné son nom à la Vénétie et à Venise. Éleveurs de chevaux, commerçants et marins, les Vénètes... »⁶⁶. On doit alors se souvenir que d'autres *gentes* étrusques ont été très présentes dans le déroulement des courses de chars romaines : le cas le plus frappant est celui des Caecina de Volterra, cette grande famille dont un membre, appartenant à l'ordre équestre, est qualifié de *quadrigarum dominus* par Pline l'Ancien⁶⁷. Ce chevalier, qui vivait sans doute à la fin de la République – c'était peut-être même l'ami de Cicéron féru de *disciplina etrusca* – envoyait chez lui des hirondelles peintes aux couleurs des cochers victorieux dans les courses du *Circus Maximus* : ainsi ses amis volterrains, qui avaient peut-être des parts dans les affaires de l'éleveur Caecina, ou qui pariaient sur les courses, pouvaient-ils être informés très vite du résultat des épreuves. Nous ne connaissons évidemment pas le détail des activités hippiques de ce *dominus quadrigarum* : faisait-il par exemple courir des chars sous plusieurs couleurs – il n'est pas certain que des factions structurées aient existé dès cette époque – ce qui justifierait le choix d'hirondelles peintes pour préciser à ses amis la couleur victorieuse ? Une autre famille d'origine étrusque pourrait être celle des *Atei Capitones* qui figurent comme une *familia quadrigaria* dans une inscription (*CIL* VI 10046), et qui viennent sans doute de Castrum Novum près de Cerveteri. Nous n'avons aucune preuve que des « Venete » étrusques aient pu former une pareille *familia quadrigaria* à la casaque bleue, mais, s'agissant d'une couleur de faction, il est en tout cas plus logique de penser à une origine étrusque qu'à une directe et improbable influence vénète. Mais ces « Venete », désormais bien étrusques, auraient évidemment gardé la tradition vénète dans le domaine hippique.

4. – SIX CONTRE SIX ?

Dans le premier volet de cet article, nous avons rappelé l'importance des alliances entre deux couleurs, entre deux factions, une pratique seule à même d'expliquer un certain nombre d'expressions que l'on rencontre dans les textes littéraires ou épigraphiques. Un épisode décrit par Cassius Dion (75, 4, 2-6) et qui se déroule en 196 sous le règne de Septime Sévère pourrait apporter une information intéressante sur ce point, s'il faut en croire la traduction donnée dans l'édition E. Gros-V. Boissée de 1870 : « ... et elle (il s'agit de la foule romaine) regarda les chars courant six contre six (*hexachôs*), comme cela était arrivé du temps de Cléander... »⁶⁸. Le sens précis qui est donné ici à l'adverbe grec, lequel implique seulement la notion de « six » – « in six ways » se contente de dire le dictionnaire de Liddell-Scott –, n'est pas vraiment justifié, et on pourrait même dire que la note 3, p. 236, des éditeurs est un peu inquiétante : « Il était

66. J. HEURGON, *La vie quotidienne chez les Étrusques*, Paris 1961, p. 89.

67. Pline l'Ancien, *NH*, 10, 71. Sur cette *gens*, voir P. HOHTI, « Aulus Caecina the Volterrann : Romanization of an Etruscan », *Studies in the Romanization of Etruria, Acta Instituti Romani Finlandiae* 5, 1975, p. 405-433. La mention des hirondelles (*hirundines*) a souvent étonné et certains commentateurs n'hésitent pas à parler, en dépit du texte latin, de pigeons voyageurs.

68. Cassius Dion, tome 10, p. 236-237. Cette traduction a été reprise par CHR. BADEL et X. LORiot, *Sources d'histoire romaine : I^{er} siècle av. J.-C. – début du V^e siècle apr. J.-C.*, Paris 1993, p. 111-112.

fort rare que plus de quatre chars luttassent à la fois... » – c’est bien sûr faux, puisque, à côté des courses *singulae* qui voyaient s’affronter un seul char par faction, il existait des courses *binae* et *ternae*, dans lesquelles les factions étaient représentées respectivement par deux et trois chars – « cependant il y avait au cirque six portes voûtées, ou *carceres*, d’où, à un signal donné, s’élançaient les chars » – ce qui est doublement faux, puisque d’une part au *Circus Maximus* il y avait douze *carceres*, nombre obligatoire pour les courses *ternae*, et que d’autre part, simple question de calcul, l’expression « six contre six » implique qu’il y avait bien douze chars au départ et donc douze *carceres*⁶⁹. Cette note de l’édition Gros-Boissée est en fait la reprise d’une note rédigée par F.G. Sturz dans le commentaire qu’il a donné du texte de Cassius Dion dans son édition de Leipzig de 1824-1825, mais les auteurs français l’ont un peu déformée et simplifiée de façon abusive. F.G. Sturz écrit en effet : « *Id perrarum ut missu eodem plures quaternis curribus certarent, nempe ex quatuor factionibus... Sed tamen erant in Circo sena ab utroque latere ostia...* [ainsi lui a bien vu qu’il y avait douze *carceres*, douze stalles de départ] »⁷⁰.

Mais si on laisse de côté la pertinence de leur note, on ne peut qu’être séduit par la traduction qui est proposée par les éditeurs Gros-Boissée pour cet « *hexachôs* », même si la plupart des éditeurs et traducteurs ont en effet préféré la traduction plus simple « par six » : pour ces derniers, cela voulait dire que six chars et non quatre comme d’habitude s’affrontaient dans chaque course⁷¹. Il est clair d’après le contenu des notes que nous venons de citer que ces auteurs ignoraient que huit et douze chars pouvaient aussi être au départ dans les *carceres*, comme le palmarès du célèbre *agitator* rouge Dioclès permet de le vérifier : la seule nouveauté qu’ils puissent imaginer est qu’on avait dépassé à cette époque le chiffre rituel de quatre chars en compétition.

L’existence de courses *singulae* à six chars supposerait qu’on avait provisoirement retrouvé à la fin du II^e siècle de notre ère la situation qui était celle du règne de Domitien, lorsque deux couleurs supplémentaires, la pourpre et la dorée, avaient été ajoutées aux quatre factions traditionnelles⁷². Mais l’existence de ces deux couleurs avait été très éphémère et aucun élément ne permet d’imaginer qu’une telle nouveauté ait été réintroduite un siècle plus

69. On ne peut imaginer en effet que les traducteurs aient voulu dire, après et avant d’autres, que les courses ne voyaient en piste que six chars : leur traduction serait en effet alors d’une grande maladresse, et c’est un reproche que l’on ne peut faire aux éditeurs du XIX^e siècle...

70. F.G. STURZ, vol. 6, p. 790, n.14.

71. Outre F.G. Sturz, on peut aussi citer E. CARY qui traduit ainsi le passage de Cassius Dion (75, 4, 3) dans l’édition Loeb (1982) : « ... and they had watched the chariots racing, six at a time (which had been the practice also in Cleander’s day)... » et O. VEH dans sa traduction de l’historien, Zürich-Munich 1987, t.5, p. 345 : « ... und die Wagen verfolgt, wie gleichzeitig ihrer sechs – so war es auch am Cleandertag Sitte gewesen – im Wettstreit dahinstürmten. »

72. C’est bien ainsi que F. STURZ voit les choses en traduisant le passage grec de Cassius Dion par le latin *senos inter se certantes currus* (qu’on pourrait d’ailleurs comprendre aussi, avec l’emploi du distributif, comme signifiant « six chars de chaque côté » !) (p. 1258, l. 93), et surtout en ajoutant un commentaire à propos de la réforme toute provisoire de Domitien.

tard. En conséquence, comme, avec quatre factions, on ne voit pas comment mettre en lice six chars sans favoriser en nombre deux d'entre d'elles, il faut alors plutôt imaginer de nouveau une sorte de défi entre seulement deux factions représentées chacune par trois chars : une variante à la fois des courses *ternae* et du défi de type individuel que R. Sablayrolles pense retrouver dans le palmarès de Dioclès.

La formule « six contre six » rentre quant à elle dans un modèle bien connu et bien attesté qui n'oblige pas non plus à faire resurgir deux couleurs fantomatiques : cela impliquerait alors qu'on avait sous les yeux une course *ternae* avec deux couleurs, deux factions ouvertement associées, par exemple trois chars bleus et trois rouges unis et en compétition contre trois chars verts et trois blancs également unis. Un type de course aux modalités sans doute assez complexes pour qu'elle n'ait pas été disputée très souvent, ce qui justifie la remarque de Cassius Dion à propos de Cléander. Il faut reconnaître qu'une telle épreuve devait requérir des tactiques très sophistiquées au cours des sept tours, sauf si un char dominait tous les autres en prenant la tête dès le début et en résistant jusqu'au bout. L'alliance entre deux factions, dont nous avons dit qu'elle était presque la norme depuis longtemps, devait prendre dans ce cas une tournure encore plus accentuée, les couleurs respectives s'effaçant presque derrière l'équipe ainsi constituée : on pourrait presque supposer, à titre d'illustration, que six cochers portaient une tunique rouge **et** bleue, et six cochers une tunique blanche **et** verte... À vrai dire, les Romains ont toujours privilégié la notion de spectacle et ont fait preuve d'une grande inventivité dans le programme des courses hippiques : c'est ainsi qu'ils ont remplacé les courses montées simples par des épreuves plus animées de cavaliers-voltigeurs (*desultores*, *cursores*), et dans les courses attelées on a vu parfois, à côté des biges, des triges et des quadriges, des chars à attelages multiples, par exemple à six ou sept chevaux, sans parler d'épreuves plus sophistiquées comme celle dite *pedibus ad quadrigam*⁷³.

73. J.-P. THUILLIER, *Le sport...*, p. 95-109.